

THÈMES

- Examen des missions des enseignants prévues par les textes (décret du 30 juillet 2008), dans le but d'objectiver les missions visibles et invisibles, notamment en matière de suivis individualisés des élèves, de la relation aux familles et de la continuité du service public.
- Compléments aux réunions de novembre et décembre 2019 : Cartographie des indemnités et primes

L'ESSENTIEL

- Aucune proposition concrète du ministère. Aucun engagement. Cette réunion est uniquement une réunion de diagnostic, où le ministère pose des questions aux organisations syndicales pour recueillir leurs remarques, sur des thèmes qu'il a choisis la façon unilatérale.
- Forte incompréhension avec le ministère quant à l'intérêt même de cette réunion, qui ne semble avoir aucun rapport ni avec les retraites, ni souvent avec les rémunérations des enseignants.
- Des éléments sur la loi de programmation (précisés à la réunion du lendemain) :
 - Rien n'est pour l'instant décidé sur son contenu, sa durée, sa période.
 - Elle a vocation à être préparée après la période de concertation, c'est-à-dire plutôt au second semestre.
 - Constat que pour une loi de programmation, il y a le plus souvent un objectif global et qui peut être de longue durée, qui s'accompagne d'une programmation budgétaire ferme qui généralement s'applique sur 5 ans. Cette programmation budgétaire peut ensuite être renouvelée, et réadaptée aux éventuels évolutions économiques (comme l'inflation).

EXEMPLES DE QUESTIONS POSÉES PAR LE MINISTÈRE

- Comment améliorer la transmission des savoirs fondamentaux et l'approche pédagogique ?
- Comment renforcer le suivi individualisé des élèves et sur quelle base ?
- Faut-il adapter les 108 heures aux nouvelles réalités du métier de professeurs des écoles ? Quelle clef de répartition en termes de contenu ? Quelle valorisation ?
- Comment mieux structurer la relation aux familles afin d'améliorer la restitution des évaluations aux parents ?
- Comment améliorer le remplacement des professeurs absents ?
- Quelle utilisation positive des dispositions du décret du 6 septembre 2019 relatives à la formation pendant la période des vacances des classes ?

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Le haut niveau de fatigue et de lassitude des collègues. Ces derniers expriment un besoin de stabilité et souhaitent qu'on les laisse travailler. Trop de réformes mises en place trop rapidement ; trop de remises en question de notre travail à tous les niveaux.
- Le non-respect des 108 heures, utilisées pour tout et n'importe quoi, et très largement dépassées (nombreux exemples à l'appui).
- Le temps passé aux relations avec les parents qui est extrêmement important, mais non mesurable et non reconnu.
- Le manque de remplaçants, qui entraîne une dégradation des conditions de travail.
- La nécessaire reconnaissance du travail supplémentaire des collègues dans le cadre de la politique d'inclusion scolaire.
- La situation des PE en termes de primes, à partir des chiffres fournis par la direction des affaires financières. Nous avons rappelé nos revendications, mais aussi le fait que la majorité des PE ne touchent pas de prime fonctionnelle.

L'AVIS DU SNALC

Cette réunion n'était pas une réunion de négociation. Le ministère cherche à sonder les syndicats tout en dissimulant ses intentions réelles quant à d'éventuelles évolutions du métier. Le travail mené correspond pour partie à la volonté de lister l'existant afin de justifier la création, par exemple, d'une indemnité fixe supplémentaire (ou la revalorisation de l'ISAE), mais il dépasse largement ce seul objectif.

Les informations fournies sur le calendrier de la loi de programmation vont en contradiction de l'une des revendications du SNALC (nécessité d'en connaître le contenu avant un éventuel vote sur la réforme des retraites). Nous attendons les réunions de février sur les premiers scénarios de revalorisation pour nous prononcer plus avant, mais si aucun rectificatif n'est apporté à ce moment, le SNALC ne pourra poursuivre de telles « négociations ».